

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

**BRILLANT BRETON JAUNE**

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**

**1-1 Identificateur de produit**

**Nom commercial** : Brillant Breton Jaune

**1-2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la**

**Substance/du mélange** : Produit d'entretien pour le nettoyage des métaux : cuivre, aluminium, laiton, bronze...

**Utilisations déconseillées** : Actuellement, aucune utilisation contre indiquée n'a été identifiée.

**1-3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : Ets Brillant Breton  
4, rue Roger Salengro  
93310 Le Pré Saint Gervais  
France  
Téléphone/Fax : 01 48 45 29 66  
Mail : [brillant-breton@club.fr](mailto:brillant-breton@club.fr)

**1-4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence de sécurité  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
0800 07 42 28 appel depuis la France  
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59

## 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2-1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Classes de danger : Liquides inflammables  
Catégorie de danger : 3  
Mention de danger : H226

Danger par aspiration  
Catégorie de danger : 1  
Mention de danger : H304

Irritant pour la peau  
Catégorie de danger : 2  
Mention de danger : H315

### 2-2 Eléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H315	Peut provoquer une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Prévention	: P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/ Des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
------------	--------	--

Intervention	: P301+P310	En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.
--------------	-------------	---

- P302+P352 En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P340 En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
- P331 Ne pas faire vomir.
- P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Stockage P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au Frais.

### 2-3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

## 3- COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3-1 Caractéristiques chimiques (substances)

Description : le Brillant Breton Jaune est un mélange à base de White Spirit (~81%), de Sillitin (~15%) et d'ammoniaque (~4%).

### 3-2 Composants

- White Spirit : N° CAS : 64742-48-9 / 64742-82-1  
N° CE : 919-857-5  
N° d'enregistrement REACH : 01-2119463258-33-xxxx  
Classe et catégorie de danger: flam. Liq.3  
STOT SE3  
Asp. Tox .1  
Mentions de danger : H226, H336, H304
- Sillitin : N° CAS : 1020665-14-8  
N° EINECS : 310-127-6  
Exempté d'enregistrement REACH

Composants du Sillitin :

Acide silicilique cryptocristallin N° CAS : 7631-86-9

Classe et catégorie de danger: STOT RE1

Mentions de danger : H372

Acide silicilique amorphe N° CAS : 7631-86-9

Kaolinite N° CAS : 1318-74-7

Ammoniaque : N° CAS : 1336-21-6

N° Index CE : 007-001-01-2

N° CE : 215-647-6

N° d'enregistrement Reach : 01-2119488876-14

Classe et catégorie de danger: Skin.Corr.1B, STOT SE3

Mentions de danger :H314, H335

## 4- PREMIERS SECOURS

### 4-1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation, amener la victime à l'air libre et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux , laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'œil. Consulter un médecin si les troubles persistent..

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir et appeler immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche.

### 4-2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Inhalation

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation, des maux de tête, des vertiges .

#### Contact avec la peau

L'exposition répétée peut provoquer des dessèchements ou des gerçures de la peau.

#### Contact avec les yeux

L'éclaboussure dans les yeux peut causer une irritation, voire un malaise.

#### Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. La pneumonie chimique peut se produire au cours de la journée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **4-3 Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires**

Aucune recommandation. Cependant les premiers soins peuvent être requis en cas d'inhalation, de contact avec la peau, d'ingestion accidentelle, de contact avec les yeux. En cas de doute, consulter rapidement un médecin.

## **5- MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5-1 Moyen d'extinction**

Moyen d'extinction approprié : Utiliser de la poudre polyvalente (ABC)  
Moyen d'extinction inapproprié : Eau à grand débit

### **5-2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Danger spécifique pendant la lutte contre l'incendie : Inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

### **5-3 Conseils aux pompiers**

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet.

Informations supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

## **6- MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6-1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Respecter les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation, le contact avec les yeux et la peau. Assurer une ventilation efficace. Equipement de protection individuel, voir section 8.

### **6-2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, ou le sol.

### **6-3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Arrêter la fuite si elle peut être faite sans danger. Enlever toute source d'ignition. Contenir et collecter le produit répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible et le mettre dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale/nationale en vigueur.

### **6-4 Référence à d'autres sections**

Voir également les sections 1, 8 et 13.

## **7- MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7-1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Faire attention de ne pas renverser le produit. Ne pas respirer les vapeurs Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une bonne ventilation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### **7-2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Garder les bidons bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver le produit dans son emballage d'origine à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

### **7-3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit d'entretien pour le nettoyage des métaux : cuivre, aluminium, laiton, bronze...

## **8- CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8-1 Contrôle de l'exposition**

Assurer une ventilation adéquate.  
Ne pas inhaler ni porter les doigts à la bouche ou se frotter les yeux pendant l'utilisation.

### **8-2 Protection individuelle**

Protection respiratoire  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié si nécessaire.

Protection des mains  
Porter des gants de protection si nécessaire.

Protection des yeux  
Porter des lunettes de sécurité si nécessaire.

Protection de la peau et du corps  
Non applicable

## **9- PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9-1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide  
Couleur :jaune  
Odeur : type hydrocarbure et âcre  
pH : 10  
Point/intervalle d'ébullition :130-210°C  
Point éclair : >36°C  
Intervalle de point éclair :23°C.<point éclair<=55°C  
Inflammabilité : inflammable  
Mélange explosif dans les limites de 0.6 à 7% en volume  
Pression de vapeur à 20°C :30hPa  
Densité : ~1  
Hydrosolubilité : négligeable  
Température d'inflammation : > 200°C  
Explosibilité : le produit n'est pas explosif  
Propriétés comburantes : non oxydant  
Viscosité cinématique : 11.8 mm<sup>2</sup>/s(40°C)

### **9-2 Autres informations**

Non déterminé

## **10- STABILITE ET REACTIVITE**

### **10-1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### **10-2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10-3 Possibilités de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### **10-4 Conditions à éviter**

Eviter tout contact avec une flamme ou une étincelle.

### **10-5 Matières incompatibles**

Pas d'incompatibilité particulière.

### **10-6 Produits de décomposition dangereux**

En cas de d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme : oxydes de carbone.

## **11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11-1 Toxicité aiguë**

Orale : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Après l'ingestion ou le vomissement, peut apparaître une toux et la difficulté possible de respirer. La pneumonie chimique peut se produire au cours du jour.  
Par inhalation : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation, des maux de tête, des vertiges.  
Cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau.

### **11-2 Irritation cutanée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **11-3 Irritation oculaire**

L'éclaboussure dans les yeux peut causer une irritation ou un malaise.

### **11-4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Non pertinent.

### **11-5 Risque d'aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **11-6 Toxicité pour la reproduction**

Non pertinent.



**11-7 Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non pertinent.

**11-8 Cancérogénicité**

Non pertinent.

**11-9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique.**

Non pertinent.

**11-10 Toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition répétée.**

Non pertinent.

**12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

**12-1 Toxicité**

N'est pas considéré comme toxique en petite quantité pour les poissons.

**12-2 Persistance et dégradabilité**

Facilement biodégradable.

**12-3 Potentiel de Bioaccumulation**

Non pertinent.

**12-4 Mobilité dans le sol**

Insoluble dans l'eau.  
Le produit s'évapore relativement facilement.

**12-5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non pertinent.

**12-6 Autres effets néfastes**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## 13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13-1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux conformément à la réglementation. Stocker la perte dans des récipients prévus à cet effet et les porter dans une décharge autorisée selon les règlements locaux d'élimination des déchets. Ne pas vider dans les drains, l'eau ou la terre.

#### Emballages

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

#### Code déchet

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait le consommateur permet son classement.

## 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14-1 Numéro ONU

1993

### 14-2 Nom d'expédition des Nations Unis

Liquide inflammable (contient white spirit)

### 14-3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR : 3

Étiquettes : 3

Code classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Code de restriction en tunnel : (D/E)

Classe RID : 3

Étiquettes : 3

Code classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Classe IMDG :3

Étiquettes : 3

N° EMS : F-E, S-D

#### **14-4 Groupe d'emballage**

ADR : |||  
RID : |||  
IMDG : |||

#### **14-5 Danger pour l'environnement**

Mélange liquide inflammable mais non dangereux pour l'environnement dans les classes ADR, RID, IMDG.

#### **14-6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune précaution spéciale.

#### **14-7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non pertinent.

### **15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

#### **15-1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé, et d'environnement.**

Exempté d'enregistrement REACH.

#### **15-2 Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### **16- AUTRES INFORMATIONS**

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Les renseignements fournis sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit.